



30 SEPTEMBRE 2026

TERRITOIRE ZÉRO NON-RECOURS : PAS-DE-CALAIS HABITAT SIGNE UN PARTENARIAT POUR RAPPROCHER LES HABITANTS DE LEURS DROITS

Ce 30 septembre, Pas-de-Calais habitat, la Communauté urbaine d'Arras et l'Office des sports ont signé une convention afin de lutter contre le non-recours aux droits sociaux. A ce titre, une action innovante de proximité est déployée : « Génération Activ'Immeuble ». Une première pour un bailleur social dans la région !

En allant directement à la rencontre des habitants grâce au sport, celui-ci devient une porte d'entrée vers les droits. A la clé, jusqu'à 150 € de pouvoir d'achat supplémentaire par mois pour les ménages accompagnés.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Non-Recours » et des fonds alloués au titre des actions déclinées à l'échelle communautaire en lien avec le projet de territoire de la Communauté urbaine d'Arras.

La CUA a alloué 112 000 € à l'ensemble des porteurs de projets.

Un territoire marqué par des inégalités d'accès aux aides et aux services publics

Malgré son dynamisme, la Communauté urbaine d'Arras est confrontée à des disparités sociales et territoriales qui peuvent freiner l'accès aux droits. Les difficultés de mobilité, l'éloignement des services publics dans certains secteurs ruraux, la dématérialisation des démarches administratives ou encore la méconnaissance des dispositifs existants constituent autant d'obstacles pour les habitants les plus fragiles.

Les diagnostics territoriaux mettent en évidence des fragilités fortes au sein des

46 communes de la Communauté urbaine d'Arras. Le non-recours au RSA et à la prime d'activité y est supérieur à la moyenne nationale. Le renoncement aux soins concerne 31%* des habitants, souvent en raison de l'absence de complémentaire santé. Dans les quartiers prioritaires, 38%* des habitants déclarent rencontrer des difficultés importantes avec les outils numériques, freinant l'accès aux démarches dématérialisées. En zones rurales et périurbaines, l'isolement des seniors constitue également un enjeu majeur, avec un recours encore insuffisant à des dispositifs essentiels comme l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).

Les publics les plus fragiles sont donc aussi ceux qui s'éloignent le plus des dispositifs existants, par manque d'information, de confiance ou de capacité à engager des démarches.

Face à ce constat, la Communauté urbaine d'Arras a été retenue en 2024 par le ministère des Solidarités parmi 39 territoires expérimentateurs pour déployer le programme « Territoire Zéro Non-Recours » à l'échelle de ses 46 communes.

Après une première phase consacrée à l'analyse des situations de non-recours et à la réalisation d'un baromètre territorial, puis une seconde année marquée par des actions de sensibilisation et d'accompagnement, l'expérimentation entre aujourd'hui dans une nouvelle étape avec la signature d'une convention-cadre associant dix partenaires locaux.

Cette convention réunit la Communauté urbaine d'Arras, Pas-de-Calais habitat, les associations AFP21 et FACE Artois, la Maison de l'Emploi et des Métiers en Pays d'Artois, l'Office des Sports, les CCAS d'Arras et de Saint-Nicolas-lez-Arras ainsi que les communes d'Arras, de Beaurains et de Saint-Laurent-Blangy. Ensemble, les partenaires s'engagent à développer des actions coordonnées afin de repérer les personnes en situation de non-recours, les informer sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre et les accompagner dans l'ouverture effective de leurs droits. Les actions déployées viseront plus particulièrement quatre publics prioritaires : les jeunes, les familles monoparentales, les allocataires du RSA, de la prime d'activité ou les demandeurs d'emploi, ainsi que les seniors.

Et si le sport devenait la clé pour être accompagné

Au cœur de la démarche figure la logique d'« aller-vers », qui consiste à rencontrer les habitants au plus près de leur lieu de vie afin d'identifier les situations de non-recours souvent invisibles.

Dans ce cadre, Pas-de-Calais habitat et l'Office des Sports d'Arras déploient notamment l'action « Génération Activ'Immeuble ». Cette initiative innovante utilise le sport comme vecteur de rencontre et de dialogue avec les habitants. Organisés au cœur des résidences et des quartiers, les ateliers « Sport-Santé » constituent une porte d'entrée privilégiée pour repérer les situations de fragilité, informer les locataires sur leurs droits et les orienter vers les dispositifs adaptés.

Cette action est complétée par des visites de courtoisie menées par les équipes de Pas-de-Calais habitat, renforçant la proximité avec les

locataires, notamment les plus isolés, et contribuant à identifier les situations d'isolement ou de non-recours

Dès qu'un besoin est identifié, un travailleur social dédié réalise un diagnostic complet des droits et accompagne la personne dans ses démarches. L'objectif est de transformer un droit en gain, avec un impact estimé entre 80 et 150 € supplémentaires par mois pour les ménages.

De la santé au pouvoir d'achat : lever les freins, ouvrir les droits

Le projet s'appuie sur un parcours structuré, de la détection à l'ouverture effective des droits.

Les locataires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, incluant un appui à la médiation numérique et un accès facilité aux partenaires au sein de la Maison du Logement pour Tous d'Arras Ouest.

Un volet santé renforce également l'action, avec des bilans de santé et un accompagnement à l'ouverture de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), en lien avec la CPAM de l'Artois. L'objectif est de réduire significativement le renoncement aux soins.

Déployée sur un an, l'action prévoit un repérage de près de 300 habitants sur le territoire, pour un accompagnement de 60 bénéficiaires, avec une attention particulière portée aux seniors isolés, aux familles monoparentales et aux travailleurs précaires.

Au-delà de l'ouverture des droits, la convention de partenariat vise à renforcer la coopération entre les acteurs du territoire, à favoriser l'innovation sociale et à garantir un haut niveau de service public en matière d'accès aux droits. Elle est conclue jusqu'au 30 juin 2027 et prévoit un suivi partagé des actions menées ainsi qu'une évaluation de leur impact auprès des habitants du territoire.

« L'accès aux droits constitue un levier essentiel d'inclusion et d'égalité des chances. En allant à la rencontre des habitants et en travaillant collectivement avec l'ensemble des partenaires du territoire, nous contribuons à lever les freins qui empêchent encore certaines personnes de bénéficier des dispositifs auxquels elles ont droit. »

Jean-Louis Cottigny, Président de Pas-de-Calais habitat

*Données issues du Diagnostic Territorial Global de la CUA :
Analyse des Besoins Sociaux et Économiques (ABSE) et Baromètre du non-recours 2025



Contact presse

Céline Vicongne · Chargée des relations presse · celine.vicongne@pasdecalais-habitat.fr · 03 21 16 86 20 / 07 88 75 10 12